## Département DE LA SARTHE



## Conseil Municipal 23 février 2024

## Liste des délibérations

Membres en exercice: 15 - Présents: 11 - Pouvoir: 1 - Votants: 12

POINT	N° délibération	OBJET	DÉLIBÉRÉ
1		Election du secrétaire de séance	Mme Marie-Noëlle DUJARDIN a été désignée secrétaire de séance.
2		Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2024	Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024 a été adopté.
3	008/2024	Protection Sociale Complémentaire_Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents	Le Conseil Municipal a :  — donné mandat au Centre de gestion de la Sarthe, membre du groupement de commandes constitué des 5 centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11/07/2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale;  — donné mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.
4	009/2024	Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAEnR)_Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie	Le Conseil Municipal a :  - approuvé le bilan de la concertation et les suites données à cette concertation ;  - arrêté les propositions de Zones d'Accélération ;  - approuvé la proposition de cartographie des Zones d'Accélération du territoire communal qui sera transmise au réfèrent préfectoral du Département.
5.1.	010/2024	Local communal_50 ter_Loyer	Le Conseil Municipal a validé un montant de loyer de 150 € charges comprises pour la mise à disposition d'une partie du local communal situé au 50 ter rue Principale.
5.2.	011/2024	Local communal_50 ter_Convention d'occupation précaire	Le Conseil Municipal a adopté une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'une partie du local communal situé au 50 ter rue Principale.